

LE PETIT JOURNAL DE SAINT-SALVADOUR

Numéro 17 - avril 2024

Bonjour à toutes et à tous,

Ce premier trimestre a été marqué par les rendez-vous habituels avec nos associations, dont vous trouverez les comptes-rendus dans ce bulletin. Grâce à l'engagement des bénévoles, ces associations sont dynamiques, et participent grandement à l'animation de la commune. Qu'elles en soient vivement remerciées.

C'était également le temps budgétaire: compte administratif 2023 et budget primitif 2024. Bien que nous ayons une nouvelle fois fait le choix de ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière, celle-ci s'accroit automatiquement de 3.9% en raison de l'augmentation des bases fixées par l'état.

Le trimestre qui s'ouvre sera marqué par les élections européennes le dimanche 9 juin. C'est habituellement un scrutin peu mobilisateur. Cette année, il se déroule dans un contexte particulier, avec la guerre en Ukraine, aux portes de notre Europe. Plus que jamais, il est nécessaire que l'Union Européenne se montre unie face à ce conflit.

Je laisserai le mot de la fin à Antoine PAUCARD, qui écrivait dans les années soixante :

« Devant des flots d'états humbles, vains, poussièreux Devenant chaque jour de moins en moins chanceux Capables de freiner toute force outrageante Vite qu'on bâtisse une Europe puissante »

Et surtout : portez-vous bien !!!



Très cordialement Votre Maire Pierre-Marie CAPY

Compte rendu du conseil municipal du mardi 13 février à 19 h

<u>Présents</u>: MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, ACCOU Maxime, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David.

Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente du 19 décembre 2023.

DELIBERATIONS

• Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle des agents :

Le conseil municipal, lors de la réunion du 19 décembre, avait acté le principe de l'octroi de cette prime.

Le Comité social Territorial ayant rendu un avis favorable, il convient maintenant de délibérer pour valider son versement, qui sera ensuite notifié aux agents concernés par le biais d'un arrêté individuel.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

• <u>Protection sociale complémentaire des agents</u> :

Les collectivités territoriales devront, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le risque « prévoyance » et à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les frais de santé, participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Les communes ayant la possibilité de signer une convention avec le Centre De Gestion afin que ce dernier entreprenne les démarches auprès des compagnies d'assurances, il convient de délibérer afin d'engager cette procédure mutualisée.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

• Vente de terrain :

La municipalité, saisie d'une demande d'achat de terrain par des administrés, avait délibéré lors de la réunion du conseil municipal du 19 décembre dernier, afin d'en fixer le prix et ainsi faire une proposition aux intéressés.

Cette proposition a été acceptée par courrier en date du 20 janvier 2024.

Après étude et délibération, le conseil municipal décide de vendre le bien cadastré section AZ numéro 76, d'une superficie de 823 m² au tarif de 350 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents se rapportant à cette future vente.

<u>Legs</u>:

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune est légataire d'un appartement, situé à Tulle, au $2^{\text{ème}}$ étage d'une maison dont le 1^{er} étage a été légué en partage à la Ligue contre le cancer et à la SPA.

Ces derniers souhaitant vendre l'appartement qui leur a été légué, la commune en fera donc de même.

Deux agences immobilières sont mandatées pour faire une estimation qu'il conviendra de valider.

Après étude et délibération, le conseil municipal accepte ce legs à l'unanimité et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

• Signature d'actes administratifs pour cession de parcelles :

Monsieur le Maire informe les membres présents de prochaines cessions de quatre parcelles de terrain pour incorporation au domaine public.

Il s'agit d'une partie des parcelles n° AZ 178, AZ 109, AN 150 faisant l'objet d'un bornage à l'issue duquel les parcelles nouvellement créées seront cédées à la commune.

Il s'agit également d'une parcelle BE 36 de 180 m² qui a été absorbée par la voie publique et pour laquelle le propriétaire souhaite effectuer une régularisation.

Ces quatre transactions ne feront pas l'objet d'un achat par la commune, mais d'une cession à titre gracieux formalisée par quatre actes administratifs.

Après étude et délibération, le conseil municipal donne à l'unanimité tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes administratifs s'y rapportant.

• Indemnités des élus :

Pour rappel : En 2020, le Maire et ses adjoints avaient fait le choix de diminuer leurs indemnités d'environ 25 % afin que chaque élu puisse percevoir également une indemnité.

Ces indemnités sont calculées selon un pourcentage en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique à savoir 1027, correspondant à la somme de 4 110,52 € et sont réparties de la manière suivante :

- Maire: 18.13 % au lieu de 25.5 % de l'indice brut, soit 745,24 € brut mensuel (644 € net)
- Adjoints: 7.07 % au lieu de 9.9 % de l'indice brut, soit 290,61 € brut mensuel (251 € net)
- Conseillers municipaux: 1.55 % de l'indice brut, soit 63,71 € brut mensuel (55 € net)

Ces indemnités doivent être revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération précisant ces modalités de revalorisation. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

PROPOSITION DE CONVENTION TRIPARTITE GESTION AQUACOLE DU PLAN D'EAU

La commune travaille en collaboration avec le Syndicat des Etangs et l'entreprise Piscicole Mazerm d'Aubazine pour les travaux, la pêche et l'empoissonnement de l'étang.

Il est proposé la signature d'une convention pour le suivi gratuit de l'activité aquacole.

Cette convention ne remet en cause ni la pêche de loisir ni la baignade.

Accord du conseil municipal pour la signature de cette convention.

BALISAGE DES CHEMINS DE RANDONNÉES

Suite à une réunion de la Commission « Tourisme » afin de formaliser le balisage de deux chemins (chemin du « Chevreuil » et chemin du « Hérisson »), il a été décidé de faire établir des devis pour l'achat de matériel de signalisation et de prendre contact avec l'Office de Tourisme pour élaborer un document qui sera mis à disposition des randonneurs.

AMENAGEMENT DE LA BAIGNADE

Proposition d'achat d'un portique pour la baignade.

Plusieurs devis ont été demandés :

- SEMIO: Environ 3 000 € le portique
- ALEC: 3 propositions:
 - o Un devis à 1 116 €
 - o Un devis à 1 606 €
 - o Un devis à 2 083 €

Le conseil municipal décide de valider le devis à 1 606 € et de prévoir également un panneau de signalisation.

Par ailleurs, la plage ayant été nettoyée une livraison de sable est à prévoir.

Il est également proposé de déplacer la table de ping-pong actuelle (terrain de pétanque) vers l'aire de jeux.

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Commission « Voirie » : Il est prévu de contacter une entreprise pour couper ou élaguer les arbres appartenant à la commune et qui menacent les réseaux (téléphone et fibre).
- 2- La commune d'Orliac de Bar a contacté la commune et proposé l'achat d'une remorque au prix de 2 000 € HT.
 - Monsieur le Maire, accompagné de l'agent technique, s'est rendu sur place pour examiner ce matériel et comparativement au prix du neuf, considère que cette acquisition est envisageable.
 - Accord du conseil municipal pour donner suite à cette transaction.
- 3- La commune a candidaté pour faire partie du dispositif « 80 ans de la Libération » et a été labellisée. La candidature déposée en référence à la tragédie de La Servantie, faisait état d'un projet de réalisation d'une plaque où seront inscrits les noms des 11 déportés. Celle-ci sera posée sur la stèle et inaugurée lors d'une cérémonie sur site qui aura lieu le samedi 4 mai 2024 matin.
- 4- Rappel : Dimanche 9 juin 2024 : Elections Européennes : scrutin à un tour.
- 5- Pour information : rénovation d'une armoire de commande pour l'éclairage public d'ici fin février 2024.
- 6- Semaine du 20 au 24 février 2024 : fermeture du secrétariat de mairie : une permanence sera assurée aux horaires d'ouverture de l'Agence Postale.
- 7- Construction d'un nouveau centre de secours à Seilhac : Tulle Agglo assurera la maîtrise d'œuvre de ce projet.

* * * *

Compte rendu du conseil municipal du mardi 12 mars à 19 h

<u>Présents</u>: MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David. Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

Absent, excusé avec pouvoir :

M. ACCOU Maxime donne pouvoir à M. DEBRET Guillaume

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente du 13 février 2024.

DELIBERATIONS

• Vote du compte administratif 2023 :

Pour ce point de l'ordre du jour, la séance est présidée par le doyen d'âge : M. Gérard BIZET. Le compte administratif est présenté par Mme Audrey COURTOIS, 1ère adjointe.

Il ressort de ce bilan que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 121 449,93 € et un excédent d'investissement de 51 187,90 €.

Par conséquent il est reporté au budget primitif 2024 les sommes suivantes : 121 449,93 € en recettes de fonctionnement et 51 187,90 € en recettes d'investissement.

Vote à l'unanimité du conseil municipal (le Maire ne prenant pas part à ce vote).

• <u>Demande de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : Cession de parcelles pour incorporation au domaine public :</u>

Monsieur le Maire rappelle ce projet aux membres du conseil municipal présents, dont le coût prévisionnel s'élève à : 2 500 € HT, soit 2 760 € TTC.

Il informe le conseil municipal que ce projet est éligible à une aide de l'Etat, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		
н.т	T.T.C	
2 500 €	2 760 €	

Recettes		
Etat	Autofinancement	
1 000 €	1 760 €	
Total : 2 760 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

 donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention DETR de 1 000 € auprès de la préfecture de la Corrèze pour le financement de ce projet, correspondant à 40 % du montant du projet HT, ainsi que pour signer les documents se rapportant à ce dossier.
 Vote à l'unanimité.

• <u>Demande de subvention DETR et Fonds Vert (dispositif d'accélération de la transition écologique) :</u>
Rénovation bâtiment de l'ancienne poste :

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 400 000 € H.T., soit 480 000 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce projet est également éligible à des aides de l'Etat.

Plan de financement :

Dépenses (travaux, maîtrise d'œuvre)		
HT	TTC	
400 000 €	480 000 €	

Recettes				
Etat	Région	Département	Fonds Vert	Autofinancement
157 500 € 100 000 € 80 000 €		40 000 €	102 500 €	
Total : 480 000 €				

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour :

- solliciter une subvention DETR d'un montant de 157 500 € auprès de la préfecture de la Corrèze pour le financement de ces travaux.
- solliciter une subvention Fonds Vert de 40 000 € auprès de la préfecture de la Corrèze pour le financement de ces travaux.
- signer les documents se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Participation aux dépenses de la FDEE19 – Année 2024 :

Le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) sollicite une participation de 1 686,78 € au titre de l'année 2024.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée), ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, comme les années précédentes, la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée).

Demande de subvention du Comité de Jumelage :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de subvention de l'association « Comité de Jumelage Hilpoltstein - Canton de Seilhac ».

Après étude et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € à cette association.

• Demande de subvention des associations communales :

Monsieur le Maire a reçu quatre demandes de subventions accompagnées des justificatifs nécessaires (bilan financier et rapport d'activité) :

- P'tit marché de Saint-Salvadour
- Société de Chasse
- Détente et Amitié
- Saint-Salvadour Animation

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer :

- 1 000 € au P'tit marché de Saint-Salvadour
- 1 000 € à la Société de chasse
- 1 000 € à Détente et Amitié
- 1 273,92 € à Saint-Salvadour Animation (1 000 € + 273,92 € correspondant à la participation pour moitié des dépenses effectuées lors du Noël des enfants).

Pour l'année 2025, les modalités d'attribution des subventions devront être redéfinies, en concertation avec les associations.

QUESTIONS DIVERSES

1-Une réunion est prévue le jeudi 21 mars 2024 à 19 h afin d'échanger sur les projets d'investissement pour l'année 2024.

2-Le conseil municipal relatif au vote du budget 2024 est prévu le mardi 2 avril 2024 à 19 h.

3-La commune a été sollicitée par Tulle Agglo pour l'installation d'un composteur collectif dans la commune. Tulle Agglo en assurerait l'installation et l'entretien : accord de principe mais son emplacement restera à définir.

4-Les ateliers municipaux sont devenus exigus en raison du nouvel achat de matériel : il faudra de ce fait réfléchir à une nouvelle organisation.

5-Discussion sur la suppression des tuyas autour des colonnes de tri au plan d'eau.

* * * *

Compte rendu du conseil municipal du mardi 2 avril à 19 h

<u>Présents</u>: MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, ACCOU Maxime, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David.

Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique.

Absent, excusé avec pouvoir:

Mme WENZ Delphine donne pouvoir à Mme COURTOIS Audrey.

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du compte-rendu de la séance précédente du 12 mars 2024.

DELIBERATIONS

• Vote des taux d'imposition Taxes locales 2024 :

Le calcul des taxes foncières « bâti » (TFB) et « non bâti » (TFNB) repose sur une base fixée par l'état. Cette base augmentant cette année de 3.9 %, il est proposé de ne pas modifier la part communale.

En revanche, en ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (seule la taxe d'habitation sur les résidences principales étant supprimée), il est proposé de porter le taux d'imposition de cette taxe à 7.32 %, contre 6.81 % en 2023.

Les taux d'imposition proposés pour l'année 2024 sont donc les suivants :

Taxe Foncière Bâtie
Taxe Foncière Non Bâtie
Taxe d'Habitation (RS)
Z6.24 % (inchangé)
55.85 % (inchangé)
7.32 % (+ 0.51 %)

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

Vote du budget primitif 2024 :

Avant de détailler le projet de budget 2024, Monsieur le Maire fait référence à une somme inscrite en dépenses à la section de fonctionnement et souhaite apporter une précision aux membres du conseil municipal présents :

En effet, la somme de 9 000 € inscrite au budget correspond au solde d'une dette émanant de l'association de La Fondation TIXIER POUGET.

Pour mieux appréhender la situation, Monsieur le Maire a rappelé que cette association avait été dissoute le 2 novembre 2020.

Monsieur le Maire a également rappelé que les transactions entre cette association et la commune avaient fait l'objet de deux actes notariés (Office de Maître Jean-Louis SALLON).

- Le premier, le 27 juillet 2012, signé par M. RIVIERE, maire de Saint-Salvadour et par M. GERAUDIE, vice-président de l'association (Maire de Seilhac), matérialisant la donation du bâti à la commune de Saint-Salvadour.
- Le deuxième, le 18 janvier 2016, signé par M. RIVIERE, président de l'association et par M. MARTHON, 1^{er} adjoint de la commune de Saint-Salvadour, stipulant la donation de la somme de 230 000 € à la commune.

Enfin, Monsieur le Maire a précisé que le 13 mai 2020, lors des opérations préalables à la dissolution par son Président, le solde du compte bancaire de l'association, d'un montant de 15 764,10 €, avait été versé à la commune.

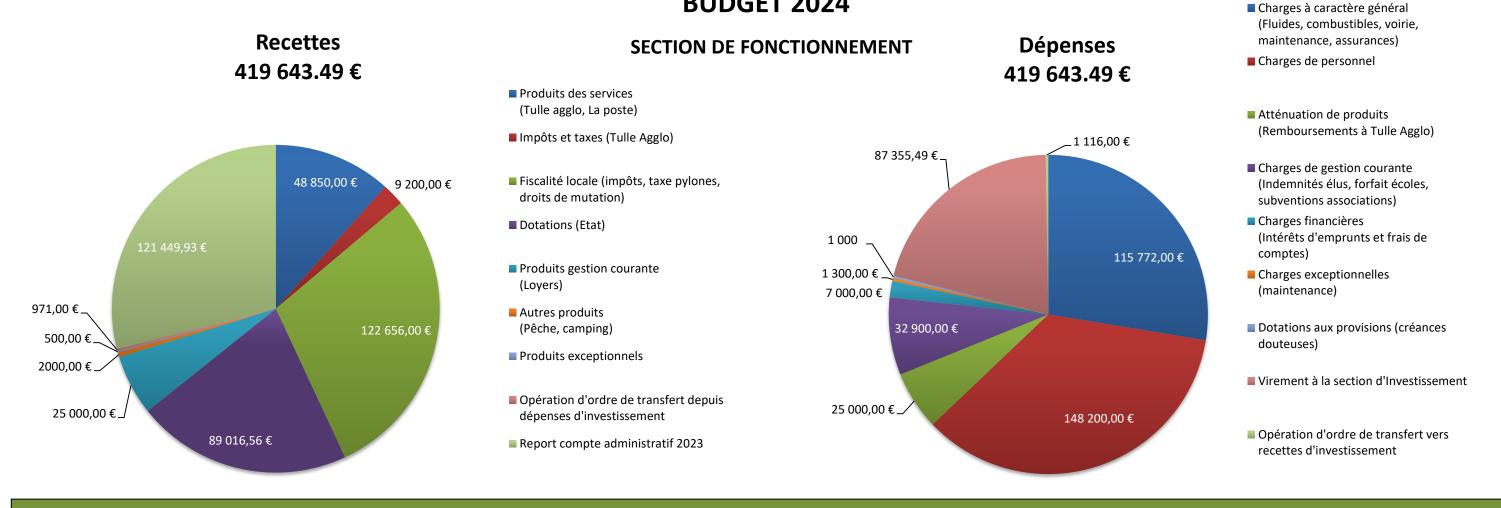
Il conclut ses explications en précisant qu'en date du 24 janvier 2024, la commune a été informée que lors de sa dissolution, l'association était redevable de la somme de 8 550,70 € auprès du centre hospitalier d'Uzerche, somme correspondant à des impayés de portage de repas effectués en 2016 et 2017, qui avaient fait l'objet de plusieurs lettres de relance.

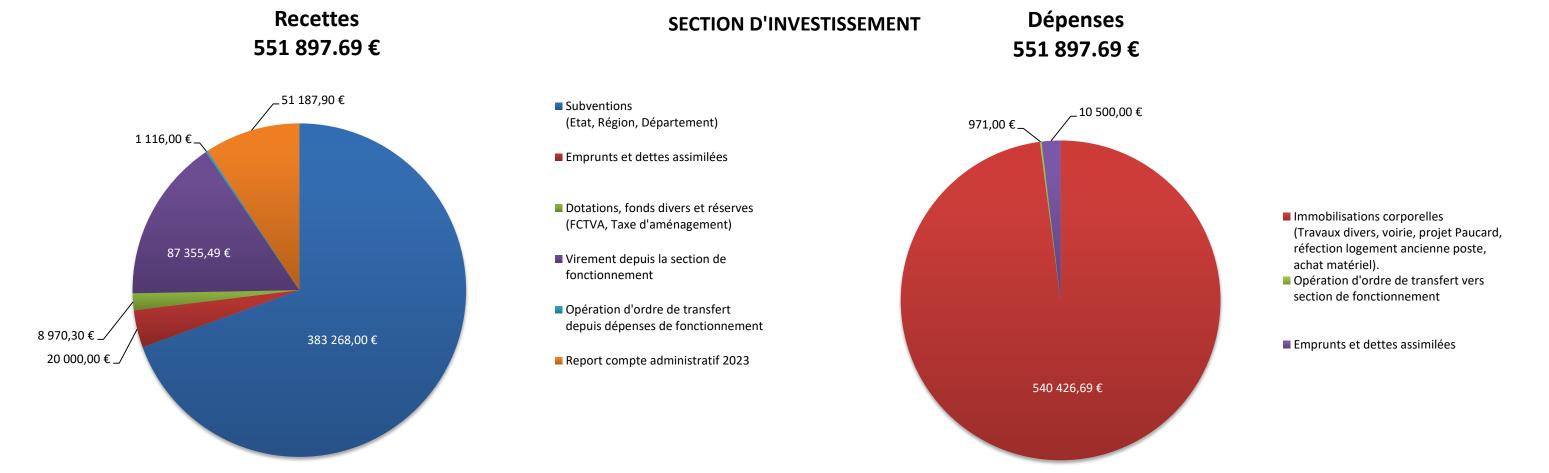
Il appartient donc à la commune, en sa qualité de donataire, d'honorer cette dette.

Une fois ces données précisées et le budget exposé, ce dernier a été voté à l'unanimité par le conseil municipal selon les éléments suivants :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 419 643,49 € **Dépenses et Recettes d'investissement** : 551 897,69 €

BUDGET 2024





• Modification des statuts de la FDEE19 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 8 février 2024, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19),
- d'approuver les statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération.

• Adhésion à la compétence « Système d'information géographique » (SIG) de la FDEE19 :

Dans le cadre de la compétence « Système d'Information Géographique », la FDEE19 met à disposition une plateforme informatique, capable d'organiser et de présenter des données spatialement géoréférencées.

Cette plateforme permettra aux communes adhérentes de s'informer, de visualiser ou encore d'analyser les données patrimoniales notamment celles en lien avec les compétences de la FDEE19. Il est précisé que cette nouvelle adhésion n'entrainera aucun frais supplémentaire pour les communes adhérentes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal:

- prend acte des modalités et services présentés ci-dessus ;
- décide d'adhérer, à compter du 1^{er} juin 2024, à la compétence « SIG » conformément à l'article 4.3 des statuts, proposé par la FDEE 19, pour les modalités et services décrits ci-dessus;
- ➤ désigne M. Pierre-Marie CAPY, comme élu référent et Mme Hélène REYNIER, comme agent référente.

• Demande de subvention de l'association des Parents d'Elèves de l'école de Chamboulive :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de subvention de l'association des Parents d'élèves de l'école de Chamboulive.

Après étude et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50 € à cette association.

Demande de subvention du comité d'organisation du comice agricole cantonal de Seilhac :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de subvention du comité d'organisation du comice agricole cantonal de Seilhac.

Après étude et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € au comité d'organisation.

• <u>Demande de subvention à l'office national des combattants et victimes de guerre du département de la Corrèze (ONACVG) relatif au projet mémoriel de la Servantie</u> :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'achat de la plaque commémorative de La Servantie, qui sera déposée à l'occasion de la cérémonie du 4 mai prochain, peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ONACVG.

Après étude et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter cette subvention à hauteur du coût total de la plaque, soit 766,08 €.

QUESTIONS DIVERSES

1-Réception d'un courrier de Monsieur le Maire de Seilhac, le 18 mars 2024, informant de la résiliation de la convention de participation aux frais de scolarité établie en 2012. En réponse, Monsieur le Maire a pris acte de cette résiliation et a demandé à nouveau que la facture 2022/2023, où subsiste toujours un désaccord sur la somme due, soit établie selon les termes de la convention de 2012.

2-Maxime ACCOU a évoqué la possibilité d'organiser « une nuit des étoiles à Saint-Salvadour ».

Il a pour ce faire contacté le Club d'astronomie du Limousin et la date du 28 septembre 2024 a été retenue.

Un terrain, situé Route Des Plats, appartenant à Monsieur le Maire et exploité par Franck LEYRAT, pourra être mis à disposition pour l'occasion.

3-Réflexion sur la possibilité d'installer une borne de vidange pour camping-cars au camping ce qui permettrait de proposer un service supplémentaire aux usagers.



Dimanche 21 janvier - VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ :

Tous les présidents d'associations et de nombreux habitants avaient répondu à l'invitation du conseil municipal.

Monsieur le maire a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants, a remercié les associations pour leur engagement dans l'animation de la vie communale. Il a rappelé le recrutement réussi de Justin, agent technique polyvalent et Hélène, secrétaire de mairie, qui ont rapidement pris leurs marques, et salué l'engagement des quatre agents.

Il a rappelé les principaux dossiers de l'année 2023, puis tracé quelques perspectives pour 2024.

Il a ensuite insisté sur l'objectif principal, le bien vivre ensemble dans notre commune, dans un monde déstabilisé.

Enfin, il a rappelé la disparition récente de la doyenne de la commune, Lucie MAGNAUDEIX, et signalé qu'à présent Suzanne PEYRUSSIE était devenue notre doyenne.

Cette cérémonie s'est terminée par un moment de convivialité, pour lequel notre restaurateur, Sébastien FAUVERT, avait préparé des plateaux de toasts fort appréciés.





Samedi 3 février - VŒUX DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE :

La société de chasse avait invité de nombreuses personnes, tout particulièrement les propriétaires mettant à disposition leurs terrains.

Le président les a remerciés, puis a évoqué les animations organisées en 2023. Il a ensuite présenté les projets pour 2024 : préparation d'un repas à emporter au printemps, reprise d'un concours de pêche (empêché en 2023 pour cause d'à sec du plan d'eau) suivi d'un concours de pétanque en juillet, et le traditionnel repas choucroute à l'automne. Il a enfin souhaité que les associations qui organiseront la « rando des fours » se retrouvent rapidement pour préparer l'édition 2024.

MAN THE RESERVE TO THE PARTY OF THE PARTY OF

Cette manifestation s'est achevée par un pot de l'amitié.

Lundi 5 février - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE DÉTENTE ET AMITIÉ :

Les adhérents de l'association s'étaient rassemblés en fin de matinée à l'invitation de leur président, afin de faire le bilan 2023 et proposer des perspectives pour 2024.

Le rapport d'activités a retracé fidèlement les diverses manifestations hebdomadaires: jeux de cartes et de société le lundi, anglais le mardi et randonnées le vendredi (soit sur la commune, soit à l'extérieur avec pique-nique ou repas au restaurant). Plus ponctuellement sont organisées des sorties cinéma.

L'association a également organisé un concours de pétanque, un loto, la traditionnelle marche de la Saint-Roch, dans le cadre de la fête annuelle et enfin, en collaboration avec d'autres associations, la rando des fours.



Le rapport financier et les projets 2024 ont ensuite été abordés.

Il a été décidé d'adhérer à l'association « génération mouvement » (tout en maintenant le montant de la cotisation annuelle).

Puis les perspectives d'activités ont été décrites : poursuite des activités hebdomadaires, concours de pétanque le 20 juillet, loto le 20 octobre, participation à la fête annuelle avec une nouvelle marche de la Saint-Roch le dimanche 18 août. Enfin des contacts seront pris rapidement pour organiser, avec l'association du « p'tit marché » et la société de chasse, la rando des fours.

Cette assemblée générale s'est conclue par un casse-croûte convivial préparé et apporté par des bénévoles.

Samedi 10 février - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SAINT-SALVADOUR ANIMATION :

A l'invitation de leur présidente, les habitants de Saint-Salvadour avaient été conviés à cette assemblée générale.

Cette réunion a débuté par un hommage et une minute de silence en mémoire de Philippe Mignon, disparu le 21 novembre dernier.

Le bilan d'activités a permis de retracer les manifestations de 2023 : loto, feu de la Saint Jean, fête annuelle et Noël des enfants (en collaboration avec la municipalité).



Les perspectives 2024 seront affinées lors d'un prochain conseil d'administration, mais d'ores et déjà nous pouvons noter la reconduite de la fête de la Saint Jean (le 29 juin), l'organisation de la fête annuelle (les 17 et 18 août) et le Noël des enfants.

Le bureau reste inchangé.

Le rapport financier a été présenté.

Enfin, la soirée s'est poursuivie autour d'un chaleureux buffet.

Jeudi 14 février - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU « P'TIT MARCHÉ » :

A l'issue du p'tit marché hebdomadaire, s'est déroulée l'assemblée générale de la plus jeune association de la commune.

Cette association continue d'organiser chaque jeudi le marché, de 17 h à 19 h, en continuant de diversifier les producteurs.

Elle a également rythmé l'année par des manifestations saisonnières : salon du bien-être, marché de printemps, d'automne et d'hiver. En octobre, un spectacle théâtral a succédé au traditionnel marché.

Elle s'est dite satisfaite de la collaboration avec les autres associations pour l'organisation de la rando des fours et a remercié la société de chasse pour sa participation au marché de Noël.

Le rapport financier a ensuite été présenté.



Enfin, les perspectives d'activités 2024 ont été tracées : projet de friperie-librairie, marchés de printemps, d'automne et de Noël, rando des fours.

Et bien évidemment, rendez-vous est toujours donné chaque jeudi de 17 h à 19 h.

Le conseil d'administration a été légèrement renouvelé (deux départs et deux arrivées).

Cette assemblée générale s'est conclue autour d'un amical casse-croûte préparé et apporté par des bénévoles.

Samedi 2 mars - OUVERTURE DE LA PÊCHE AU PLAN D'EAU :

Pour parodier le chanteur RENAUD : « l'eau était trop humide » : en effet, c'est sous une pluie battante que neuf courageux (un seul habitant de Saint-Salvadour) s'étaient installés au bord de l'étang communal. Petite participation, mais jusqu'à fin septembre, nos amis pêcheurs auront le temps de se rattraper.

Information du Comité de jumelage Seilhac Hilpoltstein

« Avant la covid le comité de jumelage de Seilhac organisait des ateliers de cuisine allemande 3 ou 4 fois l'an.

Nous souhaiterions recommencer ces ateliers et vous proposons de nous retrouver à Saint-Salvadour le 24 avril à 14 h.

En accord avec la mairie, on se retrouverait à la cuisine de la salle polyvalente.

Le principe est simple, on réalise un plat salé, un plat sucré.

A la fin de la cuisson, on goûte et s'il en reste chacun emporte une part.

Pour l'achat des ingrédients une petite participation sera demandée à chacun, (autour de 5 €)

Merci de confirmer votre présence, indispensable pour l'achat des ingrédients, au 06.84.09.53.96 ou au 06.70.70.24.23.

Pour le comité : Huguette Tronche - Yvette Farges ».

Surprise sur la page Facebook de la commune :

Message du petit fils de Nikoloz UTIASHVILI, présent en Corrèze, et particulièrement à Saint-Salvadour entre 1943 et 1945, et camarade de Tatiko VERULASHVILI, une des victimes de la tragédie de la Servantie le 3 mai 1944 et qui repose au cimetière de Saint-Salvadour.

Ce message est accompagné de plusieurs photos de cette époque, qui sont consultables en mairie.

Le saviez-vous?



Grand remue-ménage à la mangeoire cette dernière semaine de février : les graines volent, les bruits d'ailes sont incessants, et l'arbre qui est à proximité est couvert d'oiseaux jaunes. On le croirait décoré, ce cerisier ! Les premiers jours, une quarantaine d'oiseaux, les jours suivants, une petite centaine. Mais à y regarder mieux, ils sont accompagnés d'oiseaux plus communs : rouge autour du bec, entouré de blanc, une ligne jaune sur l'aile : c'est le chardonneret élégant, celui qui adore les graines de cosmos. Il y en a bien une

dizaine qui accompagne les tarins des aulnes. Car ce sont bien les tarins qui se sont invités à la mangeoire, et ils sont en bande pour voyager. Ils sont en migration prénuptiale, viennent peut être du nord de l'Italie, ou de Corse, pour aller nicher dans les pays scandinaves : Finlande ou Suède.

Cette année, ils sont bien restés trois semaines, et heureusement que le printemps était proche, car les réserves de graines étaient épuisées après leur passage. Beau spectacle!

Agenda des associations :

Samedi 20 avril : société de chasse repas à emporter (terrine de sanglier, pâté de pommes de terre, 8 €)

Jeudi 16 mai : marché de printemps (p'tit marché)

Samedi 25 mai : rando des fours (associations détente et amitié', p'tit marché et société de chasse)

Samedi 29 juin : feu de la saint Jean (Saint-Salvadour animation)

Agenda des manífestations municipales:



Samedi 4 mai à 9 h 30 : dans le cadre du dispositif « 80 ans de la Libération », commémoration de la tragédie de la Servantie.

A cette occasion, au camp des maquis, sera dévoilée une plaque à la mémoire des onze déportés. Elle sera apposée sur la stèle où figurent déjà les noms des quatre victimes.

Possibilité de covoiturage. Rendez-vous à 9h15 à la mairie.

A 11 h: cérémonie au monument aux morts, puis au cimetière (sépulture de Tatiko Verulashvili).

Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie

Samedi 8 mai à 11 h : cérémonie au monument aux morts.

Plan communal de sauvegarde

RAPPEL

Le plan communal de sauvegarde prévoit un dispositif d'alerte aux administrés.

Le conseil municipal a fait le choix d'utiliser l'envoi en nombre de SMS en cas d'évènements majeurs.

Pour collecter les numéros de téléphone portable des administrés qui seront stockés, en toute confidentialité, sur un appareil dédié, et afin d'être en accord avec la législation, il est nécessaire que les personnes intéressées par ce dispositif nous communiquent leurs coordonnées par écrit.

Ce dispositif pourra également être activé en cas de coupures d'eau ou d'électricité.

Merci de nous retourner le coupon réponse ci-dessous, dès que possible, par mail ou par courrier.



٧,			
8	 	 	

Plan communal de sauvegarde – Commune de Saint-Salvadour Coordonnées à utiliser en cas d'alerte

NOM :		
PRENOM :		
ADRESSE :		
NUMERO DE	TELEPHONE PORTABLE :	

DATE ET SIGNATURE